



VILLE
DE POIX-DU-NORD
(59218)
Tél. 03 27 26 45 39
Fax : 03 27 27 55 30
E-mail : mairiepoix@wanadoo.fr

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23/07/2020

L'an deux mille vingt le vingt-trois du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle Joséphine Bataille, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du dix-sept juillet deux mille vingt.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, Maire, Mme Séverine DELOBELLE (arrivée à 20h05), Mme Roxane GHYS, M. Julien LEPOLARD, adjoints, M. Joël DEHOVE, Mme Maryse CARTIGNY, M. René LECUYER, M. Jean-Marie CORNU, M. Paul CANION, Mme Corinne BRUYER (arrivée à 20h30), Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Ludivine BUISSON, Mme Karine DURIEUX, M. Mathis JEUNE, Mme Fanny CHARLET.

Absent(e)s ayant donné procuration : M. Daniel RONCHIN a donné procuration à M. Mathis JEUNE, M. Geoffrey PAUL a donné procuration à M. Julien LEPOLARD, M. Cédric GREVIN a donné procuration à M. Jean-Marie CORNU, Mme Alice NAVEAU a donné procuration à Mme Roxane GHYS.

Secrétaire de séance : Mme Karine DURIEUX

ORDRE DU JOUR

- 1) Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués
- 2) Subventions aux associations
- 3) Subvention « Les Municipaux de Poix »
- 4) Budget Commune : Décision Budgétaire Modificative n °1
- 5) Personnel permanent : Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet
- 6) Personnel permanent : Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet
- 7) Désignation du représentant au Parc Naturel Régional de l'Avesnois
- 8) Désignation du correspondant Défense
- 9) Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 10) Reprise définitive des réseaux et voirie de la Cité Fontaine Lecomte
- 11) Tarifs du Restaurant scolaire
- 12) Devenir des activités extra-scolaires
- 13) Questions diverses
- 14) Informations diverses :
 - * Réunion publique pour la mise en place de la fibre optique
 - * Compte rendu de la réunion relative au projet de béguinage (21/07/2020)
 - * Compte rendu de la réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France pour le projet de la Salle des Fêtes « Keighley Hall » (22/07/2020)
 - * Réunion CAUE Département du Nord : financement du projet de rénovation de la Place Talma
 - * Point sur l'organisation de la Journée du Patrimoine



1) Compte-rendu de l'exécution des pouvoirs délégués

Le Maire informe le Conseil municipal des opérations réalisées en application des délibérations du Conseil municipal du 2 juillet :

- Contrat de commande de prises vidéo avec la société Diouk Drone (Poix du Nord) pour un montant de 1896 € TTC. Il s'agit d'un film de valorisation du patrimoine de Poix du Nord et de présentation des projets d'une durée de 3 minutes dont l'objectif majeur est de faire connaître le patrimoine de la commune et de servir de support de présentation lors de demandes de subventions par exemple. Le tournage se déroulera du 3 au 7 août et le film doit être achevé pour le 31 août.
- Acceptation des devis : il s'agit des 3 entreprises retenues par le Conseil municipal pour la réalisation des travaux aux anciens vestiaires du stade :
 - o MCC-Btyau pour 4.480 € HT soit 5.376 € ITC
 - o SARL Troisi-Dehen pour 4.329 € soit 5.194,86 € TTC
 - o LEPEZ Toitures pour 9.335 € soit 10.269,05 € TTC.

Ces trois devis ont été signés par l'adjoint aux finances sur délégation du Maire.

Arrivée de Mme Séverine DELOBELLE à 20 heures 05.

2020/DELIB.CM/053

2) Subventions aux associations

ASSOCIATIONS	Pour mémoire 2019	Propositions 2020	Décisions proposées
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1.600,00	1.600,00	1.600,00
Anciens combattants	1000,00	1.000,00	1.000,00
Subvention exceptionnelle	900,00		
A.P.E. Collège Montaigne	600,00	-	Pas de demande
Association Césaire	-	-	Pas de demande
Association des Sociétés Podéennes	1.145,00	-	Pas de besoin
Les Enjeux Podéens	-	-	Pas de demande
Club Amitié et Loisirs	1.000,00	1.000,00	1.000,00
Club Biogym	-	-	Pas de besoin
Club Cyclotouriste	500,00	500,00	500,00
Club de Badminton	300,00	300,00	300,00
Club de Football	11.000,00	12.000,00	12.000,00
Club des Echecs	-	-	Pas de besoin
Club NUTS	1.000,00	1.000,00	Pas de besoin
Harmonie Municipale	-	-	Prise en charge directe
Jumelage Poix-Burgbrohl	1.600,00	500,00	500,00
Les Chica's Dance	1.200,00	-	Pas de besoin
Société de Chasse	1.000,00	1.000,00	1.000,00
Société de Pêche	600,00	600,00	600,00
Société de Pétanque	700,00	700,00	700,00
Tennis Club	1.200,00	1.200,00	1.200,00
Tennis de table	600,00	-	En attente
Chorale	500,00	500,00	500,00
Association ZUMBA podéenne	-	-	Arrêt
Club de handball féminin	-	-	Arrêt
Club de Country	650,00	650,00	650,00
Takedo Hakko Denshin Ryu	350,00	480,00	480,00
Subvention exceptionnelle (Conseil Municipal 18/12/2018)	400,00		
Les amis de l'école	420,00	250,00	250,00
Voyage et loisirs podéens	-	-	Pas de besoin
Les amis du MOTOGOP	-	-	Pas de besoin
Festiv'Poix	250,00	700,00	700,00
Subvention exceptionnelle (Conseil Municipal 07/02/2019)	250,00		
Association LEVENEZ	250,00	400,00	400,00

Chambre des Métiers	334,14	En attente	En attente
Prévention Routière	150,00	150,00	150,00
Secours Catholique	200,00	200,00	200,00
Amicale du personnel communal	-	-	En attente
	29.889,14	23.730,00	23.730,00

Les Présidents d'associations ne prennent pas part au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/054

3) Subvention « les Municipaux de Poix »

Il s'agit de la représentation du syndicat « Force Ouvrière » qui est érigée sous forme d'association dénommée « Syndicat Force ouvrière des Municipaux de Poix du Nord ». A la demande de la Trésorerie il est demandé une délibération spécifique car l'imputation comptable est différente (ligne 6748 au lieu de ligne 6574).

René LECUYER et Ludivine BUISSON demandent à quoi pourrait servir cette subvention et pourquoi ce n'est pas Force Ouvrière qui aiderait financièrement l'association

Il leur est répondu que la subvention permettrait de payer différents frais administratifs, des fournitures de bureau etc...

Mathis JEUNE, membre de la commission des finances, précise que cette dernière était favorable pour une première subvention comme cela est fait pour chaque nouvelle association mais qu'il conviendra, au terme du premier exercice, d'avoir un bilan justifiant les dépenses.

Jean-Marie CORNU indique que ce type de subvention à une organisation syndicale est légale.

Le Maire précise qu'il a validé ce point auprès de la Trésorerie.

La demande de 300 € est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/055

4) Budget Commune : Décision Budgétaire Modificative n°1

Le Maire rappelle qu'avait été faite, en 2019, une demande de subvention pour les travaux au cimetière sur une base estimée de 74.026 € TTC.

Après appel d'offres, le montant réel s'est élevé à 66.912€ HT. Il y a donc un « reliquat » de 7.114 €.

En parallèle la commune a reçu une forte demande de caves urnes (ou cavurnes) : 6 ont été vendues sur 13 réalisées.

L'opportunité, pour ne pas perdre le bénéfice de l'éventuelle subvention, serait de faire poser 12 caves urnes supplémentaires.

Nous avons un devis de 8,480 € HT soit 10.176,12 € ITC de l'entreprise SBT qui a réalisé, à la satisfaction générale, les précédents travaux.

Par contre la réalisation de ces travaux nécessite une décision budgétaire modificative transférant de la ligne « travaux de voirie » à la ligne « travaux au cimetière communal » un montant de 10 200 €.

Il est proposé au Conseil de prendre une DBM en ce sens.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/056

Il est proposé au Conseil de valider le devis de l'entreprise SBT pour un montant de 8 480 € HT soit 10 176 € TTC et de retenir ce montant comme assiette de la subvention sollicitée auprès du Département au titre de l'ADVB.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/057

5) Personnel permanent : Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet

Il est rappelé qu'il s'agit de la reprise par la commune de la personne qui était salariée d'Agenor (suite à la résiliation du contrat avec cette société et la reprise en régie de l'entretien de la salle des sports) à compter du 15 septembre 2020 et le regroupement dans un seul contrat de l'activité de cette salariée qui travaillait aussi pour la commune sur une base de 19 heures semaine. La durée hebdomadaire sera de 31 heures semaine (reprise pour 12 heures du contrat Agenor et pour 19 heures du contrat à durée déterminée avec la commune. Cette salariée sera en position de stagiaire en vue de sa titularisation.

La création du poste est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Arrivée de Mme Corinne BRUYER à 20h30.

2020/DELIB.CM/058

6) Personnel permanent : Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet

Il est précisé que cela concerne l'adjoint administratif en formations interne et externe pour préparer la succession de la Secrétaire Générale (passage de 20h à 27h30) à partir du 1^{er} septembre.

Cet accroissement correspond à la montée en puissance de cette salariée et répond aux besoins de formation nécessaires (préparation de concours et formations).

La modification de la durée hebdomadaire de ce poste est mise au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/059

7) Désignation du représentant au Parc Naturel Régional de l'Avesnois

Il convient de désigner un représentant de la commune et si possible un suppléant au Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

M. Daniel RONCHIN qui était ce représentant lors du précédent mandat a fait connaître qu'il était candidat au renouvellement de celui-ci. Il est fait appel à candidature pour le poste de suppléant. Julien LEPOLARD se propose.

Il est mis au vote la proposition de désigner Daniel RONCHIN comme représentant titulaire et Julien LEPOLARD comme suppléant.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/060

8) Désignation du correspondant Défense

Lors du précédent mandat M. Guy FACQ était le correspondant « Défense » il convient maintenant de lui désigner un successeur au sein du Conseil municipal.

Monsieur Cédric GREVIN a fait part à Monsieur Jean-Marie CORNU, qui a son pouvoir, ainsi qu'au Maire de son intérêt pour cette fonction.

Il est proposé au Conseil de désigner M. Cédric GREVIN comme correspondant « Défense »

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/061

9) Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Suite au souhait émis par le Conseil lors de la dernière réunion le 2 juillet, il a été lancé un appel à candidatures (panneau électronique, site de la commune, Facebook de la commune) ; d'autre part tous les membres actuels ont été contactés.

A l'issue de ces consultations, il est demandé au Conseil de proposer comme commissaires titulaires et suppléants, dans les 4 catégories, les personnes reprises dans le tableau ci-après.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Taxe d'habitation	
CANION Joseph	DUPIRE Caroline
JAJE Martine	NOISETTE Jean-Léon
DELATTRE Emile	BARAS Frédéric
PITON Marie-Pierre ép. LEPEZ	DEHOVE Joël
Taxes foncières (bâti)	
CANONNE Robert	KIELBASA Thierry
LAURENT Grégory	DECHY François
DE MACEDO Gilles	PAUL Geoffrey
LECUYER René	JEUNE Mathis
Taxes foncières (non bâti)	
CLOEZ Alain	CANION Paul
RONCHIN Daniel	LAURENT Bernard
BERQUET Pascal	BETHENCOURT Serge
LAMBOUR Jeanne	CARTIGNY Maryse
Taxe professionnelle	
RONCHIN Marie-Odile	LECOU Sébastien
LEPOLARD Julien	POTTIER Jean-Pierre
TROLLE Laurent	WILLERY Christophe
CORNU Jean-Marie	GILLES Michel

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/062

10) Reprise définitive des réseaux et voirie de la Cité Fontaine Lecomte

Deux conditions suspensives avaient été émises par le Conseil : la validation par la CCPM de la reprise de la gestion du réseau électrique et la validation par Noréade du bon état des réseaux et de la réalisation d'une noue.

Ces deux conditions sont maintenant levées (mail de Mme HOLLANDE pour la CCPM et Procès-Verbal de réception sans réserve validé par Noréade).

Il est donc proposé au Conseil de valider la reprise de l'ensemble des voiries et réseaux. Cela induira pour la commune l'entretien des espaces verts et la mise en place d'un règlement au niveau de la

résidence, en particulier en ce qui concerne les jardinets à l'avant des habitations (possibilité ou non de clôturer, libre accès aux bouches à clefs).

Le Maire indique qu'il a été sollicité par le Notaire pour une signature de l'acte de reprise dans la semaine du 3 au 7 août.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

NB : elle vient d'être fixée par le Notaire au jeudi 6 août.

11) Tarifs du Restaurant scolaire

Pour mémoire en 2014, nous avons obtenu (1/09/2014) une baisse des tarifs d'API (2,76 € à 2,45 €) et avons réduit le tarif enfant de 3,25 € à 3,10 €.

Depuis, les réévaluations successives d'API ont abouti à un tarif actuel de 2,64 € pour les enfants et de 3,38 € pour les adultes. Nous avons toujours maintenu le même tarif tant vis-à-vis des enfants que des adultes.

La commission des finances, malgré l'augmentation d'API de 1,18% pour le repas enfant et de 1,14% pour les repas adulte, propose de maintenir les tarifs actuels soit 3,10 € pour le repas enfant et 4,65 € pour le repas adulte.

Ludivine BUISSON demande si nous sommes obligés de continuer avec API car pendant la période de reprise de l'école jusqu'aux vacances, il y a eu un autre fournisseur qui avait donné toute satisfaction.

Roxane GHYS indique qu'au centre aéré les repas servis par API ne sont pas appréciés par les enfants et les adultes

Corinne BRUYER demande quels sont nos engagements avec API ?

Jean-Marie CORNU précise que le prestataire API accepte de livrer les communes voisines (Salesches, Neuville, Vendegies au Bois) à la condition de livrer la commune de Poix du Nord. Il ne faudrait donc pas pénaliser les communes voisines.

2020/DELIB.CM/063

Compte tenu des remarques et demandes le Maire propose au Conseil de maintenir le tarif du repas enfant à 3,10 €.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/064

Le Maire propose ensuite de maintenir le repas adulte à 4,65 €

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/065

Enfin compte tenu des demandes et remarques formulées, le Maire étudiera les modalités du contrat avec API quant aux possibilités de résiliation et proposera au Conseil de lancer un nouvel appel d'offres lorsque le contrat avec API viendra à expiration.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	18
Contre	0
Abstention	1

12) Devenir des activités extra-scolaires

Compte tenu de l'interruption des activités extrascolaires suite à la pandémie et de leur non-reprise à partir du 11 mai jusqu'aux vacances scolaires, il a été demandé par plusieurs personnes si ces activités allaient reprendre à la rentrée.

Ludivine JOVENIAUX, conseillère déléguée aux écoles, juge qu'il est important de maintenir l'organisation actuelle non seulement pour faciliter le mode de garde des enfants dont les parents travaillent mais aussi pour permettre aux enfants de se divertir.

Elle indique, suite à une question du Maire, qu'il y a une fréquentation qui varie de 10 à 19 enfants et précise également que même en cas de fréquentation peu élevée, un encadrant ne peut intervenir seul.

Julien, LEPOLARD demande s'il est possible d'étendre la plage horaire de la garderie précédant les activités extrascolaires mais aussi de la garderie les autres jours de la semaine.

Ludivine JOVENIAUX indique que cela est possible mais nécessite une réorganisation du personnel.

Séverine DELOBELLE est d'avis que les horaires actuels sont trop justes pour les parents qui travaillent.

Roxane GHYS indique qu'Alice NAVEAU, dont elle a le pouvoir, est du même avis.

Julien LEPOLARD demande si on aurait la possibilité de demander à quelle heure arrivent les enfants pour optimiser l'organisation.

Mathis JEUNE fait remarquer qu'il ne faut cependant pas augmenter le surcoût pour la commune.

Compte tenu des ces différentes demandes le Maire propose de prendre 3 délibérations :

2020/DELIB.CM/066

Etes -vous pour le maintien des activités extrascolaires ?

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19

Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/067

Souhaitez-vous une extension des horaires à 7 heures le matin au lieu de 7h30 et à 18h30 le soir au lieu de 18h pour les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et de 7h au lieu de 7h30 le mercredi ?

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

2020/DELIB.CM/068

Compte tenu de cet accroissement du service et du surcoût généré souhaitez-vous adapter les tarifs qui sont actuellement de 1€ le matin et 1€50 le soir pour les passer respectivement à 1€50 le matin et 2€ le soir.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Ludivine JOVENIAUX demande s'il est possible de proposer une aide aux devoirs pendant la garderie du soir. A l'issue de quelques échanges sur l'opportunité ou pas le Maire propose d'abord de vérifier dans les textes si cette aide aux devoirs est possible pendant la garderie.

13) Questions diverses

- Jean-Marie CORNU fait état d'une demande de Cédric GREVIN, dont il a la procuration, de réparation de l'éclairage extérieur de l'Eglise par la CCPM.

Joël DEHOVE s'interroge pour savoir si cela relève de la CCPM ou de la commune.

Le Maire va interroger la CCPM.

- Mathis JEUNE demande si Enedis est venu pour la réhabilitation du transformateur électrique du collège.

Le Maire l'informe que la rencontre a eu lieu le 3 juillet. Enedis a indiqué ne plus prendre en charge maintenant des coûts de réhabilitation, peinture, ou décoration ; que par contre il est d'accord dans le cadre d'une convention d'autoriser la commune à le faire. Le Département, quant à lui, n'a pas de ligne dédiée à ce type de prestation. De ce fait le projet est, au moins momentanément, abandonné.

14) Informations diverses

Réunion publique pour la mise en place de la fibre optique :

La réunion fixée conjointement avec Cap fibre se déroulera le mardi 15 septembre à 18h30 salle des sports. Y seront invités environ 2 000 personnes de Poix du Nord et de 6 communes périphériques. Cette réunion sera ouverte à tous dans le respect des règles sanitaires. La salle des sports a été retenue plutôt que la salle des fêtes en raison de sa dimension et au regard des règles sanitaires imposées.

Au cours de cette réunion Cap Fibre fera le point sur les travaux, les possibilités d'accès (Poix du Nord est déjà quasi intégralement couvert) et les opérateurs disposeront de quelques minutes pour faire état de leurs propositions. En termes de sécurité, la rue de la République sera barrée (sauf pour les riverains) et le stationnement se fera sur les divers parkings de la commune avec mise en place d'une signalétique.

Compte rendu de la réunion relative au projet de béguinage (21/07/2020) :

Le Maire remet une note de synthèse de la réunion qui a eu lieu le 21 juillet avec la Foncière du Chênelet relative à une proposition de réalisation d'un béguinage à haute qualité environnementale. Cette proposition sera débattue dans un prochain Conseil et il est d'ores et déjà proposé aux membres du Conseil intéressés une visite de plusieurs réalisations sur la Région de Boulogne en septembre ou octobre par la Foncière du Chênelet.

Compte rendu de la réunion avec l'Architecte des Bâtiments de France pour le projet de la Salle des Fêtes « Keighley Hall » (22/07/2020) :

Cette réunion s'est déroulée le 22 juillet avec la Conservatrice des monuments historiques, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Fondation du Patrimoine. Cette réunion, faisait suite au fait que Keighley Hall et le monument aux morts ont été sélectionnés par la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture pour être répertoriés au titre des monuments historiques et de pouvoir, de ce fait, bénéficier pour la rénovation de Keighley Hall des aides majorées de l'Etat dans le cadre du Pacte Réussite en Sambre Avesnois Thiérache signé en novembre 2019 lors de la venue du Président de la République et qui double le dispositif des aides habituelles. La décision finale sera prise le 22 septembre par la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture et le Maire sera auditionné pour défendre le projet. Une note de synthèse de la réunion a été remise aux membres du Conseil.

Réunion CAUE Département du Nord : financement du projet de rénovation de la Place Talma :

Cette réunion est fixée au mercredi 5 août.

Point sur l'organisation de la Journée du Patrimoine :

Séverine DELOBELLE fait le point sur 4 chantiers participatifs prévus (nettoyage et embellissement des lavoirs, mise en peinture des bancs Place Talma et au Parc Auguste Wallerand, entretien de 2 statues de l'Eglise avec un ébéniste spécialisé, réalisation de compositions florales). Plusieurs entreprises podéennes et extérieures ont déjà donné leur accord de différentes fournitures.

Ces journées du Patrimoine sont pilotées par Alice NAVEAU, conseillère déléguée. Le Maire indique que d'autre part il y a plusieurs projets pour ces journées du Patrimoine, d'une part du Manoir de Poix, d'autre part de la Paroisse pour une exposition sur l'histoire de l'Eglise... le Maire a proposé aux différents intervenants une réunion de concertation pour harmoniser les programmes.

NB : la réunion vient d'être fixée au lundi 29 juillet à 19h.

Maisons fleuries : Joël DEHOVE indique qu'il y a 16 inscriptions (ce qui est remarquable en cette période difficile). Le jury visitera les réalisations ce samedi 25 juillet de 8h30 à 12h et il est demandé s'il y a une personne volontaire au sein du Conseil pour prendre les photos. Personne n'étant disponible, il sollicitera les membres du CCAS.

Le Maire intervient pour préciser que la première réunion du CCAS se tiendra le jeudi 30 juillet à 10h30 salle du Conseil et qu'il a procédé à la désignation des 6 membres venant compléter les 6 membres élus : Josy PICCOLI, Jean-Pierre WANGOOTHEM, Didier GHYS, Jean-Léon NOISETTE, Roland COUPE, Thierry KIELBASA.

Joël DEHOVE, en tant que conseiller délégué aux commémorations, regrette qu'il n'y ait pas eu davantage de participation des membres du Conseil (en dehors des adjoints tous présents) pour la commémoration du 14 Juillet.

Masques : Le Maire informe avoir reçu postérieurement aux distributions 1800 masques lavables de la Région. Il propose que ceux-ci soient mis à disposition de la population en organisant 2 ou 3 permanences (l'une dès que possible et l'autre après le 15 août) sur base de 1 masque par personne de plus de 11 ans fournissant un justificatif de domicile et de composition de la famille.

Signalétique : Julien LEPOLARD indique que les besoins sont en cours de recensement pour tous les édifices communaux avec l'aide de 3 collègues.

Poubelles : Le remplacement est fait de toutes les poubelles manquantes et quelques nouvelles implantations sont étudiées.

Travaux anciens vestiaires : Les travaux avancent rapidement, la toiture sera achevée très prochainement et, pour permettre d'accueillir plus de 19 personnes au rez de chaussée, sur la recommandation de Geoffrey PAUL, une issue de secours sera créée. D'autre part des bénévoles du club de football prêtent leur concours dans le cadre d'une convention entre le club et la mairie.

Vidéosurveillance : L'installation physique est faite, le dossier est envoyé à la Préfecture pour l'exploitation.

Centre aéré : Roxane GHYS, adjointe, dresse un bilan positif du centre malgré le nombre limité d'enfants. Une sortie a pu être réalisée, la fête aura lieu ce 24 juillet (sans les parents). La CCPM a fourni les masques, gants et gels et le personnel communal a assuré le nettoyage midi et soir.

Plan canicule : Roxane GHYS demande aux volontaires qui accepteraient de visiter les personnes inscrites sur le registre de lui adresser un message.

Ludivine JOVENIAUX précise que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers prête également son concours.

Prêt de la salle de musique à l'association de danse de M. TOPIN : il recherche une salle pour une après-midi dansante gratuite et ouverte à tous au mois d'août et souhaiterait ensuite disposer un soir par semaine d'une salle pour les cours de danse à partir de septembre (cours payants).

Il y a accord pour l'après-midi du mois d'août à titre gracieux, par contre en l'état actuel du règlement établi il y a plusieurs années par le conseil, la mise à disposition est payante pour une association extérieure.

Fête des voisins : Séverine DELOBELLE indique avoir reçu une proposition de subvention de la part du Département qui permet d'obtenir certains supports pour cette fête et aboutit à un coût nul pour la commune. Par contre la date retenue étant le 18 septembre, veille des journées du Patrimoine, elle va interroger pour savoir si cette aide est possible en organisant cette fête des voisins à une autre date.

Parc Wallerand : suite à des plaintes de riverains, il sera apposé un panneau d'interdiction à tout véhicule ainsi que l'arrêté relatif à l'interdiction d'alcool et ce pour permettre une verbalisation, en plus des rondes effectuées par la gendarmerie.

Un rappel de tous les arrêtés relatifs à la tranquillité et la sécurité sera fait prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.